NOTE D'INFORMATION

INSTIOBLIGATIONS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CIH CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikrilas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25114 en date du 21/07/2025.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Y.S.H

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CIH CAPITAL MANAGEMENT**, sise à **25, Bd AL Massira AL KHADRA, 2ème étage - Casablanca**, représentée par **M. Mohammed LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général** qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Directeur Général
de la Filiale CIH Capital Management
M. Mohammed LAMRINI

Ste CIH CAPITAL MANAGEMENT
Tél: 05 22 99 03 93
Fax: 05 22 99 03 93
Capital: 1.000.000,DH
R.C. 70875

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **INSTIOBLIGATIONS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037491**
- Date et référence de l'agrément : **27/03/2025, GP25048**
- Date de création : **10/06/2013**
- Siège social : **25, Bd AL Massira AL KHADRA, 2ème étage – Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CIH CAPITAL MANAGEMENT**, sis à **25, Bd AL Massira AL KHADRA, 2ème étage – Casablanca**, représenté par **M. Mohammed LAMRINI** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **BMCI**, sis à **26 Place des nations unies - Casablanca**, représenté par **M. Samir MEZINE** en sa qualité de **Directeur Général**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
BMCI	SAMIR MEZINE	05 22 46 10 00
CIH CAPITAL MANAGEMENT	Mohammed LAMRINI	0522 92 69 00

- Commissaire aux comptes : **PWC MAROC** représenté par **M. Mohamed RQIBATE**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT.**
- Sensibilité min : **2**
- Sensibilité max : **6**
- Indice de référence : **MBI Moyen Terme tel que publié par BMCE Capital.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du FCP est de procurer aux porteurs de parts un rendement supérieur à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP INSTIOBLIGATIONS sera investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances.

 Le FCP pourrait également investir 10% au maximum de ses actifs en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca, et en titres d'OPCVM.

 Aussi, le fonds pourra effectuer des opérations de prêts emprunts de titres, des opérations de pension et des investissements en autres valeurs, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du FCP est constitué des :

 - **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
 - **Obligations Cotées et non Cotées ;**
 - **Titres de Créances négociables ;**
 - **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ;**
 - **Certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ;**
 - **Parts ou actions d'OPCVM ;**
 - **Dépôts à Terme ;**
 - **Opérations de placement en devises à l'étranger.**
- Durée de placement recommandée : **3 ans.**
- Souscripteurs concernés : **Grand public.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **07/08/2013.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base hebdomadaire : chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le 1er jour ouvré qui le suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Diffusion hebdomadaire par voie d'affichage dans les locaux des établissements de commercialisation, et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les souscriptions et les rachats sont reçus par les établissements de commercialisation du lundi 8h au jeudi 16h30min et sont réalisés sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, ils seront traités sur la base de la valeur liquidative qui suit.**
- Affectation des résultats : **Le FCP INSTIOBLIGATIONS est capitalisant. La comptabilisation des intérêts se fait selon la méthode du coupon couru.**
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **Au maximum 2% HT. Ils sont provisionnés à chaque valeur liquidative et débités après calcul de la dernière valeur liquidative du mois sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par CIH CAPITAL MANAGEMENT.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
Frais de Gestion (Société de Gestion)	Prestation CIH CAPITAL MANAGEMENT=taux de frais de gestion- (1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)
Frais du Dépositaire (1)	0,05% HT
Commission AMMC (2)	0,025% HT
Frais Maroclear (3) (4)	3600 dh HT annuel + partie variable selon les conditions en vigueur
Frais Commissaires aux Comptes (5)	15000 dh ht annuel
Vie Sociale (6)	20000 dh ht annuel

Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

YSH